

A propos d'inclusion n°15

Le 11 mars 2019, le Défenseur des droits a rendu public son rapport d'activité pour l'année 2018. Cette institution indépendante réunit près de 225 agents et 700 délégués bénévoles répartis sur tout le territoire. La Drôme est très bien dotée avec 7 délégués du Défenseur des droits. En 2018, le Défenseur des droits a traité 91 316 dossiers et a été sollicité à plus de 140 000 reprises, une hausse de 6%. 80% des réclamations sont traitées localement. Jacques Toubon est Défenseur des droits depuis 5 ans, " sismographe de la demande sociale, révélateur des craquements, des fractures d'un peuple écartelé entre la planète et le village ; alarme, porte-voix, témoin soucieux du déclin des droits fondamentaux et de leur inégale effectivité", selon ses termes.

Le Défenseur des droits exerce dans 5 domaines : la défense des usagers des services publics, les droits de l'enfant, la lutte contre les discriminations, la déontologie des activités de sécurité, l'orientation et la protection des lanceurs d'alerte.

En 2018, le Défenseur des droits a reçu 5 631 saisines liées à une discrimination ; 22,8% d'entre elles étaient fondées sur le handicap, ce qui en fait le premier motif de discrimination, loin devant l'origine (14,9%). La majeure partie de ces discriminations mettent en cause l'éducation, pour 5,9 % de l'ensemble des saisines. (Si on réunit tous les motifs de discrimination, l'éducation totalise 9,3% des saisines, loin derrière l'accès à l'emploi privé :28%). Dans certaines situations, le Défenseur des droits rend des avis, qui peuvent être cités devant des tribunaux.

Il a également une mission de promotion des droits et de l'égalité, en organisant des sessions de formation, ou en initiant des campagnes de communication.

En direction des plus jeunes, citons le programme JADE, Jeunes Ambassadeurs du Droits auprès des Enfants ou pour l'Egalité qui permet à des jeunes de 18 à 25 ans en service civique de s'engager pour faire connaître leurs droits aux plus jeunes, mais aussi aux lycéens et aux apprentis. Il n'y a à ce jour pas de programme JADE en Drôme, mais il y en a en Isère. Le Défenseur des droits est aussi à l'origine du site <https://educadroit.fr/> qui propose de nombreuses ressources pour sensibiliser les élèves aux enjeux du droit : des parcours pédagogiques, dont une exposition réalisée avec Cartooning for Peace, un espace de formation et un répertoire d'intervenants.

Sources :

<https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/dp-raa18-num-08-03-19.pdf>

<https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/raa-2018-num-19.02.19.pdf>

<https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport-jade-2018-num-08.06.18.pdf>